

# Les Politiques de défense en Afrique : l'usage de la force armée en question

POLICY BRIEFS DE SCIENCES PO RABAT - JULIEN DURAND DE SANCTIS

**Master initial et master exécutif :**  
**« Résolution des conflits et maintien de la paix »**

## **Les politiques de défense en Afrique : l'usage de la force armée en question**

Nombreuses sont les critiques régulièrement adressées aux armées nationales africaines contemporaines lorsqu'il s'agit d'évaluer leur efficacité sur le terrain. Mal formées, mal équipées, mal soldées, corrompues, souvent considérées comme des « gardes prétoriennes du pouvoir »... Il est assez simple aujourd'hui de les qualifier péjorativement. Plus profondément, la question même de la viabilité et de l'autonomie des politiques de défense dans un grand nombre d'Etats en Afrique interpelle régulièrement la communauté politique internationale.

Les raisons d'un tel pessimisme sont en partie fondées sur des constatations objectives : depuis les indépendances africaines et la constitution d'armées nationales, les exemples de faillite des pratiques militaires ne manquent pas : pillages, exactions, viols, rançonnement se produisent régulièrement au sein des forces militaires africaines. Cause d'instabilité politique et de renversement du pouvoir, l'armée est à la fois un acteur craint et rejeté mais aussi pleinement intégré à l'histoire des régimes politiques africains contemporains de sorte que sur tout le

continent, seules l'Afrique du Sud, le Sénégal et la Namibie, n'ont pas connu de régime militaire<sup>1</sup>.

Cette situation paradoxale développe bien souvent une certaine confusion dans la perception du rôle effectif de l'armée dans la gestion de la sécurité en Afrique et induit l'idée selon laquelle les Etats africains ne sont pas des acteurs réels de la sécurité au sein du territoire qu'ils sont censés gouverner et administrer. Une telle position contribue ainsi à les inscrire dans la catégorie, très polémique scientifiquement parlant, des « Etats faillis », c'est-à-dire des Etats incapables d'assurer leurs fonctions fondamentales<sup>2</sup>.

Le recours à l'histoire permet cependant de mieux situer le rôle occupé par le pouvoir militaire en Afrique tout en évitant un comparatisme brutal entre les politiques de défense actuelles et celles conduites dans d'autres régions du monde, comme en Europe ou en Amérique du Nord. Les politiques africaines de défense et leurs armées sont les héritières de traditions coloniales extraverties qui ont eu pour but la protection des intérêts des

---

<sup>1</sup> Nicolas COURTIN et alii., « Contours, entours et détours des armées en Afrique », *Afrique contemporaine*, n°260, 2016/4, p.16.

<sup>2</sup> Sur la notion d'Etat faillis, de « failed State » ou « collapsed State » voir William I. ZARTMAN, *Collapsed States : The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Boulder, Lynne Rienner, 1995.

puissances européennes. Par ailleurs, du fait du règlement principalement diplomatique et non pas militaire des rivalités coloniales européennes en Afrique, les forces armées présentes sur le continent ont historiquement assuré des opérations de police et de maintien de l'ordre et non pas de guerre. Une situation qui s'est répétée au cours de l'édification des Etats africains durant la deuxième moitié du XXème siècle. Non seulement les jeunes armées nationales n'eurent qu'un rôle marginal dans l'accès aux indépendances mais en outre elles furent, pour la plupart, neutralisées ou instrumentalisées par plusieurs puissances extérieures (France, Grande-Bretagne, URSS, Etats-Unis...) dans le contexte des stratégies indirectes d'affrontement conduites au cours de la Guerre froide sur le continent. Rares furent donc les guerres conventionnelles strictement africaines. Si certaines débouchèrent sur des affrontements de grandes ampleur (guerre entre l'Erythrée et l'Ethiopie entre 1998 et 2000 par exemple), la plupart ne renfermèrent que des affrontements militaires de basse et de moyenne intensité (conflit de la bande d'Aozou entre la Libye et le Tchad à partir de 1973 ; « Guerre des sables » entre le Maroc et l'Algérie en 1963...) ce qui ne signifie pas qu'ils ne furent pas sanglants, en particulier pour les populations civiles.

La conséquence principale de ce legs historique affecte principalement aujourd'hui le fondement des politiques de défense des Etats africains. Si la plupart

des Etats du continent définissent constitutionnellement le rôle et les attributions du pouvoir militaire dans l'organisation de la protection et de la sécurité d'un territoire et d'une population, force est de constater que ces politiques ne sont souvent pas perçues comme crédibles par la communauté internationale. L'idée selon laquelle « l'armée, la police et les services de renseignement africains ont été des sources importantes de conflits et d'insécurité pour les citoyens africains »<sup>3</sup> est fréquemment évoquée au sein des représentations des acteurs institutionnels extérieurs. A travers cette critique, c'est bien l'utilité des politiques de défense africaines, en tant que politiques publiques, qui est mise en accusation. Fatalement, cette vision a favorisé l'idée selon laquelle les conditions nécessaires à la réalisation de la sécurité en Afrique ne passaient pas réellement par la promotion et le soutien des différentes politiques de défense nationales mais bien par le développement d'une sécurité globale et collective.

Cette approche a longtemps soutenu, de la part des organisations internationales, une nouvelle forme d'extraversion des politiques de défense et de sécurité du continent fondée sur l'emploi, à défaut des forces armées nationales, de forces militaires extérieures (casques bleus<sup>4</sup>, forces dépêchées par des pays étrangers ou des communautés de sécurité...). Une tendance qui s'est en outre renforcée avec le développement des approches inclusives de la sécurité en Afrique, notamment par

---

<sup>3</sup> Ernst Harsch, « La réforme des forces de sécurité africaines. Former une armée et une police qui protègent les citoyens », *Afrique renouveau*, ONU, avril 2009, <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/april-2009/la-r%C3%A9forme-des-forces-de-s%C3%A9curit%C3%A9-africaines>

<sup>4</sup> Sur les 14 opérations de maintien de la paix de l'ONU actuellement en cours, 7 sont localisées en Afrique tandis que sur les presque 100 000 effectifs déployés, près de 70 000 sont engagés sur le continent.

l'introduction de la notion de sécurité humaine, en particulier après la publication du rapport mondial sur le développement humain par le PNUD en 1994<sup>5</sup>. L'idée était ainsi d'élargir le cadre strict des politiques de défense, rattachées à une représentation traditionnelle et stato-centrée de la sécurité, pour l'étendre à des champs beaucoup plus amples (santé, éducation, alimentation, droits fondamentaux...). Dans un tel contexte normatif, la place des politiques militaires de défense africaines devenait tout à coup bien trop inadaptée aux nouveaux enjeux de la sécurité sur le continent tels que prédits par les oracles issus aussi bien des organisations internationales, des organisations non gouvernementales ou encore tout simplement des principaux bailleurs de fond des programmes de développement en Afrique.

Les Etats africains ont ainsi été sommés de se conformer aux nouveaux "standards" des politiques de sécurité élaborées à la fin des années 1990 et au début des années 2000. On y défendait la disparition des conflits conventionnels, la prolifération des guerres civiles, des menaces terroristes ou encore des risques sociaux, sanitaires ~~ou encore~~ et environnementaux. Ce cadre semblait particulièrement bien s'adapter au continent africain au sein duquel rares furent les conflits classiques et réguliers tandis que des formes extrêmement variées d'insécurité s'y développaient sans cesse. La place accordée aux armées africaines dans la lutte contre ces nouveaux risques et menaces semblait

donc souvent désuète voire même dangereuse.

Il existe pourtant bien des exemples d'une contribution positive de forces militaires africaines à la mise en œuvre de la paix et de la sécurité sur le continent. Le cas du déploiement des forces nigérianes au sein de l'ECOMOG<sup>6</sup> au Libéria en 1990, puis des forces sénégalaises, nigérianes et maliennes au sein de l'ECOMIL<sup>7</sup> en 2003 constituent, avec d'inévitables réserves cependant, des expériences opérationnelles plutôt fructueuse et adaptées aux enjeux contemporains de la sécurité sur le continent. Par ailleurs, le lancement du programme américain de lutte contre le terrorisme au Sahel (Trans-Saharan Counterterrorism Initiative) au cours des années 2000 a démontré la capacité d'adaptation de plusieurs forces armées de la région aux nouvelles modalités d'emploi de la force.

Par ailleurs, plusieurs programmes de développement des capacités militaires africaines ont été lancés au cours de la même période afin de stimuler la conduite coordonnée et intégrées des militaires dans la gestion de sécurité sur le continent. Le programme français RECAMP<sup>8</sup>, lancé au cours des années 1990, et la constitution du réseau des ENVR<sup>9</sup> ont permis d'instruire des milliers de soldats dans différents champs d'expertise (génie, logistique, santé...). On n'hésitait pas alors à parler d'"africanisation" de la sécurité sur le continent pour indiquer le nécessaire

<sup>5</sup> Voir notamment le chapitre 2 du rapport : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1994\\_fr\\_complet\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1994_fr_complet_nostats.pdf)

<sup>6</sup> Economic Community of West African States Cease-Fire Monitoring Group.

<sup>7</sup> Economic Community of West African States Mission in Liberia

<sup>8</sup> Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix

<sup>9</sup> Ecole National à Vocation Régionale

passage de relais entre les acteurs extérieurs et les forces armées locales.

Mais ces exemples restent souvent des exceptions aux yeux de la communauté internationale. L'armée, en Afrique, demeure régulièrement associée à une dimension prédatrice. Les innombrables programmes d'accompagnement et de tutelle en témoignent : les forces militaires africaine font souvent partie des problèmes à traiter en matière de sécurité et non des solutions. Et lorsqu'elles s'engagent volontairement et sous initiative nationale ou même régionale dans les actions opérationnelles qui relèvent de leurs prérogatives en matière de politique de défense, elles sont très rapidement accompagnées et encadrées par des moyens et des objectifs formulés par des acteurs extérieurs.

Sur ce point, l'exemple actuel du G5 Sahel est particulièrement intéressant. A partir des années 2010 et plus particulièrement à la suite de l'opération française "Serval" en 2013, des besoins réels de coordination militaire se sont fait sentir parmi plusieurs Etat sahélien. Le Tchad, à titre d'exemple, initia des partenariats stratégiques avec certains pays limitrophes comme le Cameroun ou le Niger afin de coordonner plus efficacement la lutte contre les groupes terroristes armés, notamment en permettant un droit de poursuite au-delà des frontières de ses voisins. Cette pratique, qui se traduit entre autres par la création de bataillons africains mixtes<sup>10</sup>, fut à l'origine des ambitions du G5 Sahel. Il s'agissait donc

initialement d'une initiative résolument inscrite dans les besoins des politiques de défense et de sécurité des pays sahéliens. Les mandats et objectifs des missions étaient assez clairs et permettaient de faciliter l'intégration des forces armées sahéliennes dans des opérations régionales.

Mais le succès de ces premières initiatives locales a très vite encouragé la reprise en main normative des objectifs de la sécurité au Sahel par des acteurs internationaux. Dès 2014, la convention instituant le G5 Sahel rajoutait, aux objectifs militaires initiaux, toute une série d'objectifs politiques plus ambitieux mais aussi plus larges (lutte contre la pauvreté, le sous-développement, la démocratisation des institutions publiques, lutte contre les changements climatiques...)<sup>11</sup>. Ces nouveaux objectifs, issu du *nexus* "sécurité-développement" ont ensuite bénéficié du large soutien d'une série de bailleurs de fond à l'instar de la France, de l'Allemagne de la Banque Mondiale ou encore de l'Union européenne. Réunis dès 2017 au sein de l'"Alliance Sahel", ces partenaires ont contribué à façonner et à élargir les ambitions sécuritaires du G5 sans pour autant prendre en compte la réalité des moyens disponibles et surtout la place réelle occupée par les forces armées locales.

La situation des politiques de défense en Afrique est donc aujourd'hui soumise à une série de processus politiques et normatifs qui ont tendance à extravertir l'usage de la force armée. Cette tendance n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans le temps long de l'histoire de la violence sur

<sup>10</sup> Création, par exemple, de la force mixte Tchado-soudanaise en 2010

<sup>11</sup> <https://www.g5sahel.org/documentations/reglementation>

le continent qui a régulièrement conduit à une forme de dépossession de la force publique pour différentes raisons. A la domination coloniale et aux stratégies d'ingérence au cours de la Guerre froide s'ajoute désormais un nouveau régime d'extraversion de la force publique en Afrique fondé sur la prééminence des partenaires politiques et militaires extérieurs ainsi que sur leurs cadres doctrinaux et normatifs. Ce régime se caractérise principalement par la valorisation de l'aide au développement comme outil de la sécurité et par la minoration des moyens traditionnels comme le soutien aux politiques de défense et aux armées nationales, souvent considérées comme des acteurs de la conflictualité. Si cette approche trouve toute une série de justifications fondées, elle expose également le continent au risque, de plus en plus avancé, d'une forme de libéralisation publique, internationale et avancée de la sécurité où le rôle des acteurs nationaux et de leurs intérêts a tendance à être déclassé au profit de buts et d'objectifs définis dans les cénacles des organisations régionales et internationales. Si la promotion d'une sécurité collective est aujourd'hui bien évidemment indispensable et parfaitement louable en Afrique, la prise en compte et l'intégration réelle des politiques de défense nationales en tant que politiques publiques crédibles semble également urgente. Encore faut-il faire confiance à l'Histoire politique du continent.



*Julien Durand de Sanctis*

*Professeur de science politique à l'Université Internationale de Rabat, il dirige le master Résolution des Conflits et Gouvernance de la Paix et codirige le Master exécutif du même nom.*

*Formation de haut niveau, ce master s'inscrit dans le champ des études de sécurité, de Relations Internationales et de gestion des conflits. Son objectif est de fournir une formation solide en Relations Internationales ainsi qu'une bonne compréhension théorique comme pratique dans le domaine de la résolution des conflits et de la gouvernance de la paix, avec une orientation privilégiée sur les questions de sécurité internationale et de défense. L'ensemble de la formation est tournée géographiquement vers les interventions de maintien de la paix dans les conflits contemporains en Afrique et au Moyen-Orient. Le master est proposé aussi en formation initiale qu'en formation exécutive (pour les professionnels).*

Présentation du Master téléchargeable sur le lien suivant :

<https://www.uir.ac.ma/upload/media/5ea96f7880ad2220178548.pdf>

Contactez l'auteur :

[julien.duranddesanctis@uir.ac.ma](mailto:julien.duranddesanctis@uir.ac.ma)